

L'aspect verbal en wolof et en français : proposition d'une grille d'analyse sémantico-référentielle dans une perspective comparative.

Momar CISSE, Maître de conférences,
Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Résumé :

Les grammairiens n'ont pas toujours été d'accord sur la définition de la catégorie de l'aspect. Pour les uns, il s'agit d'une catégorie grammaticale limitée à la morphologie verbale et en particulier aux oppositions de désinences. Pour les autres, il faut l'élargir à tous les éléments qui spécifient le déroulement du procès. Cet article montre que, du point de vue énonciatif, ces deux préoccupations se rejoignent et que le choix de l'aspect relève toujours, quelle que soit la perspective envisagée, de la volonté du je-énonciateur. Certes chaque langue dispose de ses propres moyens d'expression de l'aspect, mais ceux-ci, qui vont de la dérivation lexicale aux périphrases verbales, peuvent être catégorisés en autant d'opérations d'accomplissement et de caractérisation du procès verbal. Ces opérations que l'on rencontre à des degrés divers dans toutes les langues parlées au Sénégal font que la catégorie de l'aspect peut être interprétée comme une catégorie conceptuelle de linguistique générale. La grille qui est proposée ici, et qui est appliquée au wolof et au français, a essayé de le prouver.

Mots-clés : accomplissement, aspect, accompli, caractérisation, énonciation, état, imperfectif, inaccompli, perfectif, procès, processus, temporalité.

Abstract:

Grammarians have not always agreed on the definition of aspect categories. For some, they are grammatical categories limited to verbal morphology and in particular to oppositions of endings. For some others, they must encompass all discourse elements. The present article shows that, from an enunciation perspective, these two concerns come together, and that aspect choices always depend upon the enunciating 'I', regardless of the perspective that has been adopted. No doubt that each given language has its own means with which to express aspect, but these means that range from lexical derivation to verbal paraphrasing, can be categorized in as many operations of discourse characterizations and utterances. Such operations that are encountered in almost all Senegalese languages make it possible to consider aspect categories as general linguistics conceptual categories; which the grid in the present article that has been applied to both Wolof and French has attempted to demonstrate.

Keywords: fulfilment, aspect, achieved, characterization, statement, state, imperfective, unaccomplished, perfective, trial, process, temporality.

INTRODUCTION

Dans la grammaire traditionnelle française, le temps linguistique a toujours eu pour principale vocation de véhiculer des informations d'ordre temporel et modal (cf. Baylon C. & Fabre P., 1973). Ce n'est que récemment qu'on a découvert qu'il pouvait aussi exprimer l'aspect, c'est-à-dire la manière dont l'énonciateur envisage le déroulement d'un procès verbal (cf. Mellet S., 1981). Cependant, en jetant un bref coup d'œil sur la littérature linguistique de ces dernières décennies, on se rend vite compte que les grammairiens n'ont pas toujours été à l'aise dans la définition de cette catégorie de l'aspect (cf. Charaudeau P., 1992). Pour les uns, il faut la limiter à la morphologie verbale et en particulier aux oppositions de désinences (cf. Cohen D.,

1989). Pour les autres, il faut l'élargir à tous les éléments qui spécifient le déroulement du procès (cf. Fuchs C.,1978). Nous tenterons de montrer dans cet article que, du point de vue énonciatif, ces deux préoccupations se rejoignent et que le choix de l'aspect relève toujours, quelle que soit la perspective envisagée, de la volonté du je-énonciateur. Néanmoins, chaque langue dispose de ses propres moyens d'expression de l'aspect. Dans les langues parlées au Sénégal, ces moyens vont de la dérivation lexicale aux périphrases verbales. Nous les avons catégorisés en opérations d'accomplissement et de caractérisation du procès verbal, opérations que l'on rencontre dans toutes lesdites langues. La grille que nous proposons ici épouse les contours de cette catégorisation. C'est ainsi qu'après avoir posé le cadre théorique et énoncé les fondements de notre démarche, nous allons nous intéresser d'abord au jeu des oppositions qui s'effectuent lorsque l'on passe d'une représentation non-délimitée à une représentation délimitée ; cela se fera évidemment avec les états et les processus. Ensuite, nous aborderons, dans le domaine de la caractérisation, la nature interne (ponctuel/durée) et externe (le nombre des occurrences) des procès.

1. Méthodologie

1.1. Problèmes de définition de l'aspect verbal

L'aspect est très certainement la catégorie qui a bénéficié du plus grand nombre de définitions de la part des linguistes. Retenons-en deux qui nous semblent assez représentatives des deux conceptions que les uns et les autres se font de cette catégorie du système verbal :

- « Le procès considéré sous l'angle de son développement interne » (Imbs, 1960 : 15) ;
- « La catégorie grammaticale qui exprime la représentation que se fait le sujet-parlant du procès exprimé par le verbe, c'est-à-dire la représentation de sa durée, de son déroulement ou de son achèvement (aspect inchoatif, progressif, résultatif, etc. » (Dubois, 1973)

La première définition met en avant la réalité aspectuelle exprimée par un lexème ou une suite de lexèmes en dehors de l'énonciateur : elle fait référence donc au code qui s'impose à tout utilisateur de la langue au sens saussurien du terme. La seconde, quant à elle, privilégie le point de vue de l'énonciateur sur cette même réalité. C'est d'ailleurs pour réconcilier ces conceptions que certains linguistes comme Dominique Maingueneau en sont arrivés à l'opposition entre *mode de procès* (aspect rattaché au signifié de chaque acception du verbe) et *aspect* (qui dépend de la volonté du locuteur). Nous pensons que, situé dans la pratique discursive, cette opposition perd un peu de sa netteté. En effet, les éléments du code font l'objet d'un choix de la part de l'énonciateur à chaque énonciation. Aussi, considérons-nous comme relevant de l'aspect, tous les phénomènes qui décrivent le point de vue de l'énonciateur sur la réalisation effective du processus verbal considéré d'une part dans son accomplissement et d'autre part dans sa nature sémantique et quantitative (caractérisation interne et externe).

1.2. L'aspect, catégorie formelle ou catégorie conceptuelle ?

Commençons par poser les remarques suivantes concernant les langues de notre corpus :

a. les marques linguistiques de l'aspect ne sont pas monosémiques. Selon le contexte utilisé, elles peuvent recouvrir différents sens. Par exemple, dans les énoncés wolof suivants, le morphème aspectuel di (-y) n'a pas la même valeur aspectuelle.

Ex : - Foo jëm nii ?

Où + tu aller comme cela

- Damay dem Ndakaaru

Emph V+ inac je Aller Dakar

Traduction

Où vas-tu comme cela ?

Je vais (= je suis en train d'aller) à Dakar.

Dans cet énoncé, la marque –y, variante de di, a une valeur d'action en cours. Dans l'exemple suivant, en revanche, l'action n'est pas encore réalisée.

Ex : - Damay dem Ndakaaru

Emph V + inac je Aller Dakar

- Kañ ?

- Suba ci ngoon

Demain dans après-midi

Traduction

- Je vais (= je m'apprête à aller) à Dakar.

- Quand ?

- Demain après-midi.

Il en est de même pour le français où le caractère polysémique des marques aspectuelles apparaît nettement dans les emplois suivants du passé composé dont la valeur principale est de marquer l'accompli du présent :

Ex : Il a pris du thé sénégalais au dîner et n'a pas pu dormir toute la nuit.

Dans cet énoncé, « il a pris du thé » est un accompli du passé, alors que dans l'exemple suivant, c'est un accompli du présent.

Ex : Ne lui donnez plus de thé, il en a déjà pris.

b. Une même marque aspectuelle peut, dans un même contexte linguistique, avoir plusieurs valeurs communicatives. Dans l'énoncé *maa ngiy dem balaa guddi* (je pars avant qu'il ne fasse nuit), l'emploi de –y fait que l'énoncé peut exprimer concurremment deux valeurs :

- une action en cours de réalisation (je ne veux pas que la nuit me surprenne, c'est pourquoi je suis en route).

- Une action imminente (je ne veux pas que la nuit me surprenne, c'est pourquoi je vais bientôt partir).

Le français également n'est pas exempt de tels phénomènes.

Ex : Il a rédigé son rapport.

Dans cet énoncé, c'est la fin du procès qui est envisagé avec le passé composé : le procès est complètement achevé. Dans l'exemple ci-dessous, en revanche, il n'est envisagé que le résultat présent du procès et non son terme.

Ex : Il a souffert toute la nuit et il continue de souffrir

c. En fonction du tiroir de conjugaison, la marque *di* (-y) exprime des valeurs aspectuelles différentes :

- damay lekk (emphatique du verbe) :

Emph V + inac 1 je manger

Traduction

Je mange : l'action est en cours ou en voie de réalisation.

- Dinaay lekk (prospectif) :

Prospectif + inac je manger

Traduction

Je mange à l'occasion : on insiste sur le caractère occasionnel de l'action.

- Deel lekk (impératif)
Inac + imp 1 je manger

Traduction

Mange souvent : ici comme dans l'énoncé suivant, on insiste sur la fréquence de l'action.

- Naay lekk (obligatif)
Obligatif + inac je manger

Traduction

Que je mange souvent.

En français aussi, un temps peut avoir des valeurs aspectuelles différentes en fonction du contexte d'emploi. C'est le cas du présent de l'indicatif dont la valeur aspectuelle principale est celle d'une action en train de s'accomplir. Dans les exemples ci-dessous, même si la valeur d'inaccompli est omniprésente, on constate qu'elle s'accompagne d'expressions d'aspects qui la précisent :

Ex : Il travaille le samedi matin (l'article à valeur distributive, *le*, montre qu'il s'agit bien de l'expression d'une habitude)

Ex : Il dort depuis 19 heures (l'inaccompli a une borne de départ)

Samba est un grand comédien (l'expression d'un état)

d. A l'injonctif (impératif et obligatif), l'absence de la marque *di* (-y) n'exprime pas l'accompli. L'inaccompli qui y est exprimé se trouve dans l'implicite du discours. En effet, à l'injonctif, le procès, par définition, est en attente d'exécution : on intime à son interlocuteur l'ordre d'exécuter le procès (impératif) ou de le faire exécuter par son sujet (obligatif). Dans le premier cas, le sujet du procès est l'interlocuteur de l'énonciateur. Dans le second cas, le sujet peut être l'énonciateur (je) ou l'énonciataire (tu).

Il en est de même pour l'impératif français qui a exactement les mêmes valeurs aspectuelles que l'impératif wolof.

Si l'on s'en tient à ces quelques remarques, il sera difficile voire impossible de considérer l'aspect, dans ces langues, comme une catégorie formelle. Nous pensons que nous avons plutôt affaire à une catégorie conceptuelle qui s'exprime, comme nous le verrons plus amplement dans la suite du texte, de plusieurs manières différentes.

1.3. Cadre théorique et démarche de l'analyse

Rappelons que le mot *aspect*, réalité intrinsèquement exprimée par le verbe lui-même, est apparu pour la première fois dans la description des langues slaves où les linguistes avaient relevé l'existence d'un système aspectuel à trois termes : perfectif, imperfectif et fréquentatif. Le terme *fréquentatif* fut ensuite progressivement abandonné, ce qui a abouti chez les analystes du grec et du latin à l'opposition perfectif / imperfectif : dans ces deux langues, chaque verbe a un thème d'imperfection indiquant le procès en voie d'accomplissement, et un thème de perfection indiquant le procès accompli. Mais malheureusement, ces deux thèmes ne sont pas toujours morphologiquement traduits. Mieux, les langues dites à aspects comme le wolof, se signalent par la variété et l'hétérogénéité de leurs formes aspectuelles : procédés morphologiques, lexicaux, syntaxiques, etc. Ce qui fait que l'aspect a toujours posé de réels problèmes méthodologiques aux linguistes qui furent obligés de se libérer de l'opposition perfectif / imperfectif limitée à la seule morphologie verbale pour lui préférer l'opposition accompli / inaccompli qui a l'avantage de prendre en considération tout le système verbal ou

plus exactement tous les marqueurs aspectuels associés à la détermination du mode de déroulement du procès : l'inaccompli renvoie alors au procès qui se réalise au moment indiqué par l'énonciation, alors que l'accompli est utilisé pour considérer le résultat d'un procès antérieur au moment indiqué par l'énonciation.

Comme on peut le deviner, cette diversité des phénomènes aspectuels pose le problème des critères utilisés pour l'identification des formes aspectuelles, critères qui impliquent nécessairement des choix théoriques, explicites ou non. En effet, ici plus qu'ailleurs, la description des données collectées et l'élaboration théorique sont inéluctablement solidaires.

Pour la présente étude, nous nous situons résolument dans la dynamique des problématiques énonciatives. Ce choix peut aisément s'expliquer. A l'heure actuelle, la linguistique de l'énonciation est, à notre avis, la seule apte à référer, pour une explication des faits linguistiques, aux coordonnées énonciatives, c'est-à-dire aux énonciateurs (je/tu) et au ici-maintenant de la production de l'acte d'énonciation. Ces trois données référentielles intègrent et expliquent toutes les opérations aspecto-temporelles que l'énonciateur est contraint d'effectuer en présentant le déroulement du procès. Cependant, contrairement à ce que l'on pourrait penser, le locuteur n'est aucunement privilégié dans notre approche sémantico-référentielle de l'aspect. Il occupera certes une position centrale dans notre analyse (du fait essentiellement de son rapport et au réel extra-linguistique et au système particulier de la langue-code), mais cela, à côté des autres éléments non codés de la langue qui interviennent dans la situation métalinguistique et permettent d'expliquer les implicites du discours.

Nous avons emprunté à Catherine Fuchs les concepts théoriques de *délimitation / non délimitation* du procès verbal, lesquels concepts lui ont permis « de montrer que, dans leur diversité même, les systèmes aspectuels des langues obéissent à des fonctionnements largement comparables qui peuvent, pour l'essentiel, être ramenés à un ensemble d'opérations élémentaires simples ». (1978 : 3)

Cet emprunt nous est dicté par le fait que Fuchs lie processus aspectuel et temporalité, consciente qu'elle est du fait que le propre de l'aspect c'est de permettre à l'énonciateur d'aborder la temporalité du procès. Ce dernier, dans le jeu de l'articulation processus-temporalité, est investi du pouvoir de délimiter ou de ne pas délimiter l'espace associé à la durée intrinsèque du procès.

La temporalité linguistique peut être considérée de plusieurs manières différentes. Pour Patrick Charaudeau (1992 : 443), elle est déterminée par ces cinq types de vision que nous tenons à rappeler ici pour mieux faire comprendre la naissance de notre perspective théorique :

- une vision d'actualisation qui spécifie le type de relation entre le processus et les actants ;
- une vision de réalisation qui fait état de la perception du sujet parlant quant au degré de réalisation du processus ;
- une vision d'accomplissement qui permet de préciser les différents stades de développement du processus ;
- une vision d'extension temporelle qui prend en considération la nature sémantique du procès ;
- une vision de situation temporelle qui permet de situer le processus par rapport à la position qu'il occupe (étant entendu que l'instance de parole du sujet est la source de la référence).

De toutes ces visions du temps linguistique, seules la vision d'accomplissement et la vision dite d'extension temporelle ont partie liée avec d'une part les différents modes de déroulement du procès verbal, c'est-à-dire la représentation spatialisée que l'énonciateur associe audit procès, et d'autre part avec la nature interne du même procès. C'est pourquoi nous leur avons adjoint la quantification, un autre mode de caractérisation du procès, pour asseoir les domaines de notre analyse des différentes modes d'expression de l'aspect verbal dans les langues parlées au Sénégal.

Pour la grille d'analyse que nous proposons, nous avons ainsi retenu deux grands domaines qui ont tous la particularité d'intervenir à toutes les phases de la construction d'un énoncé : il s'agit de l'accomplissement et de la caractérisation du procès verbal. Dans le domaine de l'accomplissement, l'énonciateur intervient directement sur le déroulement du procès en en présentant les différentes phases. Dans le domaine de la caractérisation, l'énonciateur opère soit sur la nature sémantique du procès en le présentant comme comportant ou non une durée, soit sur le nombre d'occurrences en le décrivant comme étant constitué d'une seule occurrence ou d'une série d'occurrences définie ou non définie.

2. L'accomplissement du procès verbal

L'accomplissement est intimement lié à la temporalité. Au niveau conceptuel, il est structuré autour de trois types de perception qui s'expriment à l'aide de différentes catégories formelles :

- Une perception prospective : où le procès est soit en début d'accomplissement, soit en voie de réalisation ;
- Une perception rétrospective : où le procès est déjà accompli ;
- Une perception progressive : où le procès est en train de s'accomplir.

Il permet à l'énonciateur de construire un processus dérivé ou à partir d'un état ou à partir d'un autre processus.

2.1. Processus dérivé d'un état

Dans notre conception, l'état est un procès présenté comme ne comportant pas d'évolution dynamique entre un début et une fin, ce qui est tout le contraire du processus qui est un procès présenté comme comportant une évolution dynamique entre un seuil de début et un seuil de fin, les deux seuils faisant partie de la représentation du processus.

]**•**[: état

A/B (A et B se confondent en un seul et même point)

]**••••••••••**[: processus
A B

Le passage du processus, représentation non-délimitée parce qu'aucun seuil n'est assigné au procès, à l'état, représentation délimitée car le procès comporte un seuil, se fait de la manière suivante :

2.1.1. Processus d'entrée dans l'état

L'entrée dans l'état est toujours perçue de façon interne.

- En français, elle s'exprime par :

- des dérivations lexicales ;

Ex : Les feuilles d'arbre jaunissent (jaune / jaunir)

- des procédés périphrastiques

Ex : Il est tombé malade le mardi (être malade / tomber malade)

Il se mit en colère ((être en colère / se mettre en colère)

Il prend confiance (avoir confiance / prendre confiance)

- En wolof, on relève plutôt des dérivations lexicales.

- Emploi du suffixe –si (entrée progressive).

Ex : Xobu garab yaa ngi mboqsi

Feuilles + connecteur arbre les pres jaune + si

Les feuilles des arbres jaunissent

- Emploi du suffixe –i (entrée résolument envisagée).

Ex : Xobu garab yi dinañu mboqi

Feuilles + connecteur arbre les emph V ils jaune + si

Les feuilles des arbres deviendront jaunes

2.1.2. Processus de sortie de l'état

La sortie de l'état est toujours perçue de manière interne.

- En français, elle s'exprime par :

- des dérivations lexicales ;

Ex : Les filles se désolidarisent (solidaire / se désolidariser)

- des procédés périphrastiques

Ex : Il perd confiance (avoir confiance / perdre confiance)

- En wolof, on relève l'emploi du suffixe inversif –i.

Ex : Xale yi meddi nañu (mer (être en colère) / meddi (sortir de sa colère))

Enfants les décolérer parf ils

Les enfants ont décoléré

2.1.3. Processus de non-sortie de l'état

La non-sortie de l'état est également perçue de façon interne. Dans les deux langues (wolof et français), elle s'exprime par des procédés périphrastiques.

- En français, on a les exemples suivants:

Ex : Les joueurs gardent confiance (avoir confiance / garder confiance)

L'instituteur reste en colère (être en colère / rester en colère)

- En wolof, on relève la périphrase *des di* (rester en) :

Ex : Xale yaa ngi des di mer

Enfants ils pres rester inac colère

Les enfants restent en colère

2.2. Processus dérivé d'un processus

L'énonciateur peut construire un processus dérivé à partir d'un premier processus. Il passe ainsi, comme dans le cas précédent, d'une représentation non-délimitée à une représentation délimitée selon les cas suivants :

2.2.1. Début du processus

Le début d'accomplissement est assez souvent interne à l'action. Dans ce cas, l'aspect est dit commençant. Le français et le wolof l'expriment grâce à des périphrases verbales.

- En français, les procédés périphrastiques les plus connus sont :

- commencer + groupe nominal.

Ex : Il a commencé le travail à huit heures

- commencer à + infinitif.

Ex : Il a commencé à travailler à huit heures

Le verbe auxiliaire *commencer* marque, dans ces énoncés, le début effectif de l'action qui est décrite par le second verbe *travailler* et le groupe nominal, *le travail*.

- En wolof, on relève les périphrases suivantes :

- Door (débuter) / tàmali (commencer) + verbe ;

Ex : Maa ngi tàmali (door) liggéey

Je commence à travailler

- Door (débuter) / tàmali (commencer) + groupe nominal

Ex : Maa ngi door (tàmali) liggéey bi

Je commence le travail

Dans ces exemples wolof aussi, le verbe auxiliaire *door /tàmali* (commencer) marque le début effectif de l'action qui est décrite par le second verbe, *liggéey* (travailler), nominalisé dans le second énoncé.

Le début d'accomplissement peut également être externe à l'action. Dans ce cas, l'aspect est dit immanent. Le français et le wolof l'expriment à l'aide de périphrases verbales.

- En français, on rencontre les procédés périphrastiques suivants :

- être sur le point de + infinitif

Ex : Je suis sur le point de partir

- aller + infinitif

Ex : Je vais partir

Le verbe auxiliaire *aller* et l'expression *être sur le point de* marquent, dans ces énoncés, l'immanence de l'action qui est décrite par le second verbe, *partir*.

- En wolof, on relève les périphrases suivantes :

- bëgg (vouloir) + verbe ;

Ex : Maa ngi bëgg dem

Je vais partir

- waaj (être sur le point de) + verbe

Ex : Maa ngi waaj dem

Je suis sur le point de partir

- waaj (être sur le point de) + groupe nominal

Ex : Maa ngi waaj dem gi

Je prépare le départ

2.2.2. Fin du processus

La fin d'accomplissement s'exprime à l'aide de périphrases verbales.

- En français, on relève les procédés périphrastiques suivants :

- finir de/terminer de + verbe, quand l'action s'achève.

Ex : Je finis d'écrire

- cesser de/arrêter de + infinitif, quand l'action est interrompue.

Ex : J'arrête d'écrire

- venir de + verbe, quand l'action finit à l'instant.

Ex : Je viens d'écrire

● En wolof, on relève les procédés périphrastiques suivants :

- noppi (finir)/pare (terminer) + verbe, quand l'action s'achève.

Ex : noppi (pare) naa bind

J'ai fini d'écrire

- dog (cesser de/arrêter de) + groupe nominal, quand l'action est interrompue.

Ex : dog naa mbind mi

J'ai arrêté l'écrit

- soog (venir de) + verbe (ou groupe nominal), quand l'action finit à l'instant.

Ex : maa ngi soog noppi bind (mbind mi)

Je viens de finir d'écrire (l'écrit)

2.2.3. Non-atteinte de la fin du processus

Le déroulement du procès peut être considéré d'un point de vue :

- interne, ce qui permet de percevoir le procès dans sa continuité ;

- externe, quand le procès est perçu dans sa progression ou dans sa répétition.

● En français, le point de vue interne utilise le procédé périphrastique : continuer à + infinitif

Ex : Je continue à écrire

La progression du point de vue externe s'exprime à l'aide des adverbes : petit à petit ; peu à peu.

Ex : Il change petit à petit de visage

La répétition, quant à elle, se sert d'adverbes qui font varier le degré des occurrences : toujours, parfois, quelquefois, etc.

Ex : J'écris parfois, souvent ...

● En wolof, le point de vue interne utilise le procédé périphrastique : wëyal (continuer à) + infinitif (ou groupe nominal)

Ex : Maa ngi wëyal di bind (sama mbind)

Je continue à écrire (mon écrit)

La progression, du point de vue externe, s'exprime à l'aide :

- de l'adverbe ndànk-ndànk (petit à petit ; peu à peu).

Ex : Defal ndànk-ndànk soo ko bëggee jàpp

Agis tout doucement si tu veux le prendre

- du morphème *di* ou de sa variante *-y* au prospectif et à l'injonctif (obligatif et impératif). Ces conjugaisons peuvent être accompagnées d'adverbes comme *leeg-leeg* (parfois, quelquefois).

• Prospectif + *di* (-y)

Ex: Dinaay bind (leeg-leeg)

J'écris parfois, de temps en temps

• Obligatif + *di* (-y)

Ex : Naay bind (leeg-leeg)

J'écris souvent

• Impératif + *di* (-y)

Ex: Deel bind (leeg-leeg)

Ecris souvent

3. La caractérisation du procès verbal

Produisant son énoncé en un moment d'énonciation **T**, l'énonciateur construit un moment imaginaire **T'** à partir duquel il décrit le déroulement du procès. **T'** peut, soit coïncider avec **T**, soit être décalé avant ou après **T**.

En termes aspectuels, quand **T'** se situe à l'intérieur de l'intervalle associé au procès, on parle d'inaccompli. Quand, par contre, il est à l'extérieur de l'intervalle, on a l'accompli. Jusqu'ici, nous avons considéré le processus du point de vue de sa dynamique interne et externe à l'intérieur de ces deux catégories (accompli et inaccompli).

Remarquons qu'il est cependant possible de le considérer d'une part, du point de vue du temps qui lui est nécessaire pour se réaliser (caractérisation sémantique), et d'autre part, du point de vue du nombre de procès nécessaires à son effectivité (quantification du procès). Les moyens utilisés en français et en wolof pour cette caractérisation sont nombreux et très divers.

3.1. La caractérisation sémantique du procès

De manière générale, le procès peut se réaliser de manière ponctuelle ou durative.

3.1.1. Réalisation ponctuelle

- En français, on dispose de différentes sortes de marques pour l'expression de ce caractère ponctuel du procès :

- des temps verbaux : passé simple et passé composé.

Ex : Il regardait la télévision lorsque son père **est entré** (**entra**)

Le passé composé de cet énoncé (est entré) peut bien être remplacé par le passé simple (entra). Tous les deux expriment certes un présent accompli en ce qu'ils supposent ici une perspective narrative non coupée de l'instance d'énonciation, mais ils permettent surtout d'insister sur l'accomplissement du procès et non sur son déroulement.

- des indicateurs temporels.

Ex : Le mariage sera célébré **le 4 avril**.

- des adverbes.

Ex : **Soudainement** il s'introduisit dans le salon.

- des prépositions

Ex : Nous avons rendez-vous **à** midi, **au** bureau.

- En wolof, on relève à quelques nuances près les mêmes marques :

- des conjugaisons (le parfait, les emphatiques et le narratif) sans la marque *di* de l'inaccompli et éventuellement accompagnées d'expressions qui marquent la soudaineté de l'action.

Ex : Dafa dem rekk **Abdu agsi** (narratif)

Emph V dem il seulement narr Abdou arriver

Aussitôt qu'il est parti, Abdou arriva

Ex : Abdu **moo** agsi (emphatique du sujet)

Abdou emph S il arriver

C'est Abdou qui est arrivé

Ex : Abdu **agsi na** (parfait)

Abdou parf il arriver

Abdou est arrivé

« Abdu agsi », « moo agsi » et « agsi na » expriment tous, chacun dans son contexte, et par rapport au moment de la parole, une position d'antériorité qui engendre une valeur fondamentale de passé révolu : le processus de chaque exemple est perçu de façon ponctuelle.

- des indicateurs temporels.

Ex : Ngente li **àllarba** la

Le baptême est célébré mercredi

- des adverbes.

Ex : **Similaak saala** mu agsi

A l'instant, il arriva

- des prépositions

Ex : Dina dem suba **ci** fajar

Il partira demain à l'aube

3.1.2. Réalisation durative

● En français, on dispose de différentes sortes de marques pour l'expression de ce caractère ponctuel du procès :

- de temps verbal : l'imparfait

Ex : Hier à vingt heures, je **regardais** la télévision

Dans cet énoncé, l'imparfait marque la coïncidence entre le procès *regarder* et le point de repère *hier à vingt heures* qui est antérieur au moment de la parole.

- des adverbes.

Ex : Il marche **lentement**

- des prépositions

Ex : Il a fait ce travail **en** trois jours (durée en soi)

Il dort **depuis** 20 heures (durée à partir d'une origine)

Je t'attends **jusqu'**à 17 heures (durée limitée dans le futur)

Le directeur est absent **du 10 au 18** mars (durée doublement limitée)

● En wolof, on relève à quelques nuances près les mêmes stratégies discursives :

- Les morphèmes *di* (aspectuel) et *-oon* (temporel) amalgamés (*doon*) ; ce qui donne la valeur de l'imparfait au syntagme verbal.

Ex : Démb ci juróom-ñetti waxtu maa ngi **doon** seetaan tele

Hier à vingt heures, je **regardais** la télévision

Là aussi, comme pour l'imparfait, le morphème *doon* marque la coïncidence entre le procès et le point de repère. Il faut signaler que le procès dans les deux cas (français et wolof) n'est pas passé. C'est plutôt le point auquel on se situe pour le saisir en cours de déroulement qui est passé.

- des adverbes.

Ex : Mu ngi dox **ndànk-ndànk**

Il marche **lentement**

- des prépositions

Ex : Mu ngi def liggéey bii ci ñetti fan (durée en soi)
Il a fait ce travail **en** trois jours

Mu ngi nelaw **ci** juróom-ñetti waxtu **ba** tey (durée à partir d'une origine)
Il dort **depuis** 20 heures

Dinaa la xaar **ba** juróomi waxtu (durée limitée dans le futur)
Je t'attends **jusqu'**à 17 heures

Jawriñ ji du fi nekk **diggante** fukk **ak** fukk ak juróom-ñetti fan ci weeru *mars* (durée doublement limitée)
Le directeur est absent **du** 10 **au** 18 mars

3.2. La quantification du procès

L'énonciateur peut présenter le déroulement du procès comme limité ou non limité dans le temps.

3.2.1. Déroulement limité

Le déroulement est limité quand il est composé d'un nombre fini et déterminé d'occurrences.

- En français, on relève l'emploi du préfixe itératif *re-*

Ex : Il **resaute** (pour une deuxième fois)

Avec le préfixe *re-*, l'énonciateur assigne un seuil au procès : il y a une unique occurrence.

- En wolof, également, l'on relève l'emploi du suffixe *-aat* pour la même valeur aspectuelle.

Ex : Mu ngi **tëbaat**

Il saute encore (pour une deuxième fois)

3.2.2. Déroulement non limité

Le déroulement est illimité quand il est composé d'une succession indéfinie d'occurrences identiques.

- En français, on relève des procédés périphrastiques

Ex : Il sautille (le nombre d'occurrences n'est pas déterminé)

- En wolof, on relève :

- des dérivations lexicales, comme par exemple l'emploi du suffixe *-ati*

Ex : Mu ngi **tëbati**

Il saute encore (pour plus de deux fois)

Avec ce suffixe *-ati*, même si l'on sait qu'il y a au moins deux occurrences effectuées, le nombre qu'il en faut pour la totalité du processus n'est pas déterminé.

- des procédés périphrastiques, comme l'emploi d'une réduplication suivie d'une suffixation

Ex : Mu ngi **tëb-tëbee**

Il saute sans arrêt

Là aussi, comme en atteste la traduction, on constate qu'aucun seuil n'est assigné au déroulement du procès.

CONCLUSION

Nous arrivons, après cette brève réflexion, à la conclusion que les deux langues (wolof et français) disposent de nombreuses ressources, qui ne se réduisent pas à la seule morphologie verbale, pour exprimer la catégorie de l'aspect qui, comme celle de la modalisation, est le siège de la subjectivité de l'énonciateur. En effet, ce dernier y inscrit de manière explicite ou implicite sa relation au monde et à autrui. La très grande complexité des systèmes linguistiques en présence et l'hétérogénéité des formes aspectuelles ne doivent plus être perçues comme une source de difficultés méthodologiques aux linguistes. La grille ainsi proposée ici ne vise qu'à donner une idée de la nécessité de tenir compte de la différenciation des pratiques discursives pour une meilleure prise en charge de cette diversité des modes d'expression de l'aspect qui, on l'aura constaté tout au long de cette étude, repose essentiellement sur une différence de point de vue sur le procès.

Abréviations et conventions utilisées pour le mot-à-mot

| | | | |
|--------|---------------------------|-------|----------------------------------|
| + | : amalgame ou suffixation | inac. | : suffixe de l'inaccompli di /-y |
| emph S | : emphatique du sujet | narr | : narratif |
| emph V | : emphatique du verbe | pres | : présentatif |
| pft | : parfait | imp | : impératif |

BIBLIOGRAPHIE

- Baylon C. & Fabre P., 1973, *Grammaire systématique de la langue française*, Paris, Nathan.
- Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 1976
- Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard, 1976
- Charaudeau P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette-Education, 1992
- Cohen D., *L'aspect verbal*, Paris, PUF, 1989
- Dubois J. & alii, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 1973
- Fuchs C., « L'aspect, un problème de linguistique générale : éléments de réponse dans une perspective énonciative » in *Papiers du DRLAV*, n° 16, Université Paris VIII, 1978
- Guillaume G., *Temps et verbe*, Paris, Champion, 1929
- Imbs P., *L'emploi des temps verbaux en français moderne, étude de grammaire descriptive*, Paris, Klincksieck, 1960
- Maingueneau D., *Linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Nathan-Université, 2003
- Maingueneau D., *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette Université, 1981
- Martin R., *Temps et aspect*, Paris, Klincksieck, 1971
- Mellet S., « L'aspect verbal chez Guillaume et ses disciples », *L'information grammaticale*, n° 9, 1981